



Global Compact
Network France

DATE D'ADHÉSION AU GLOBAL COMPACT
27 mai 2011

CERTIFICAT D'ADHÉSION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

remis à _____

SAS EMALEC

pour son engagement au respect des dix principes du Global Compact des Nations Unies et plus largement aux Objectifs des Nations Unies.

SAS Emalec est également membre actif de l'association Global Compact France, réseau local officiel du Global Compact.

SAS Emalec a publié sa Communication sur le Progrès (COP) au niveau Active sur le site du Global Compact des Nations Unies, elle est donc à jour jusqu'au 17 mai 2019.



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SIGNATURE DE L'ORGANISATION

SIGNATURE ET CACHET GLOBAL COMPACT FRANCE

GLOBAL COMPACT FRANCE
 14, Boulevard de Deauville - 75017 Paris
 Tél. : 01 80 48 90 70
 01 80 48 90 71
www.globalcompact-france.org
 Siret: 488 898 511 00040
 APE: 9900Z